Amendement N° 183

Région îledeFrance

Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2019

Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

Titre III – Dispositions diverses

Amendement

Un article additionnel ainsi rédigé est ajouté :

« Un jaune budgétaire présentant de façon transversale la politique régionale à destination des quartiers populaires sera transmis aux élu-e-s régionaux lors de la présentation du compte administratif 2019 ».

Exposé des motifs

RENDRE PLUS TRANSPARENTES LES POLITIQUES REGIONALES EN FAVEUR DES QUARTIERS POPULAIRES

Alors que les inégalités socio-économiques, démocratiques et écologiques auxquelles sont confrontés les quartiers populaires demeurent fortes, les actions déjà engagées, tant par l'État que par de nombreuses collectivités doivent être réévaluées, amplifiées, parfois repensées, avec des moyens accrus.

De très nombreux maires, des représentant.e.s associatifs, les habitants organisés ou non ne cessent de tirer le signal d'alarme sur cette situation.

Notre collectivité doit se montrer plus réactive et ambitieuse sur ces questions. Il importe, dans un premier temps, que les élu.e.s régionaux disposent d'une plus grande visibilité sur les actions et dispositifs régionaux existants à destination des quartiers populaires et de leurs habitant.e.s, afin le cas échéant de les renforcer, et de rendre les politiques régionales en ce domaine encore plus innovantes et ambitieuses. Dans cette perspective, la production d'un jaune budgétaire prendrait tout son sens.

Telle est la proposition de cet amendement.

Céline MALAISÉ

Amendement N° 185

Région îledeFrance

Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2020

Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

AMENDEMENT

Titre III – Dispositions diverses

Un article additionnel ainsi rédigé est ajouté :

« *Un jaune budgétaire présentant de manière transversale et exhaustive l'ensemble des actions en lien avec les droits des femmes (pour l'égalité femmes/hommes et contre les violences faites aux femmes), sera transmis aux élu.e.s lors de la présentation du compte administratif 2017 à la mi-année.*

Exposé des motifs

UN JAUNE BUDGETAIRE POUR FAIRE DE L'ÎLE-DE-FRANCE

LA 1e REGION AVEC UN GENDER BUDGETING

La *budgétisation sensible au genre* ou *gender budgeting* a vu le jour il y a plus de vingt au cœur des Nations Unies. Depuis, elle s'est inscrite dans une réflexion plus globale d'intégration de la notion de genre aux politiques publiques reprise aussi bien par la Banque mondiale du Développement que par le FMI ou, à l'échelle de l'UE, par la Commission européenne et le Conseil de l'Europe. Mais aussi par les autorités fédérales belges qui dès 2007 ont compris qu'une analyse du budget sous l'angle du genre pouvait sensibiliser les acteurs politiques et administratifs et favoriser une utilisation plus efficace et plus ciblée des ressources publiques.

Au-delà de la présentation annuelle du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, devenue obligatoire depuis aout 2014, il faut maintenant se doter de ce type d'outils d'évaluation des budgets existants avec une perspective de genre à tous les niveaux du processus budgétaire, ainsi qu'une restructuration des dépenses dans le but de promouvoir une réelle égalité entre les femmes et les hommes.

Aujourd'hui, l'Île-de-France, première région de France, doit montrer l'exemple et être précurseuse en la matière en objectivant les dépenses publiques afin de rééquilibrer les différences de traitement entre les femmes et les hommes et la répartition des crédits budgétaires entre les sexes au sein de toutes les politiques publiques.

Céline MALAISÉ

Amendement N° 187

Région îledeFrance

Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2020

Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

AMENDEMENT

Titre III – Dispositions diverses

L'article 14 est supprimé.

Exposé des motifs :

SANCTUARISER LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE,

NE PAS RECOURIR A DES CONTRACTUELS

Comme chaque année, l'assemblée délibérante découvre, à l'occasion du dernier article de la délibération budgétaire, l'ouverture de 51 postes à des contractuel·le·s.

Pourtant, depuis 2016, la droite régionale a licencié de nombreux·ses contractuel·le·s, que ce soit à la Région ou dans les organismes associés, sans prise en compte de leur ancienneté ou des missions qu'ils·elles menaient à bien.

Ouvrir 51 postes de contractuels alors que 50 postes d'agents de la fonction publique territoriale sont supprimés par la droite régionale illustre sa volonté politique de saborder le service public régional et le statut de fonctionnaire.

Pourtant, l'embauche de contractuels hors grille indiciaire de la fonction publique territoriale permet un traitement 30 % supérieur à un fonctionnaire sur poste équivalent. Ce n'est donc pas la volonté de la droite régionale de réduire la dépense publique qui la guide mais bien celle détruire la garantie du service public par le truchement de la diminution de l'emploi public statutaire soumis au devoir de neutralité. L'embauche de contractuels se faisant de manière discrétionnaire, il est légitime de s'interroger sur l'assurance de la continuité du service régional quelque soit la majorité politique.

L'ouverture de 49 postes supplémentaires de catégorie A à la contractualisation apparaît incompréhensible alors que l'ensemble des fiches de postes présentées en annexe 2 pourrait être couvert par des fonctionnaires territoriaux, y compris en recrutement interne.

Pour toutes ces raisons, le groupe Front de gauche refuse la logique de contractualisation qui va à l'encontre d'une fonction publique territoriale pérenne et de qualité.

Céline MALAISÉ

Amendement N° 189

Région îledeFrance

Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2020

Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

AMENDEMENT

Titre III – Dispositions diverses

Un article additionnel ainsi rédigé est ajouté :

« La présidente s'engage à rendre public et mettre en débat, lors d'une séance plénière, l'ensemble des audits que la Région Île-de-France a commandité depuis qu'elle est Présidente de l'exécutif francilien.

Elle s'engage également à présenter le coût financier global de ces audits.

En attendant que l'ensemble de ces mesures soient mises en œuvre, elle s'engage à appliquer un moratoire sur le recours aux audits. »

Exposé des motifs

RENDRE PUBLIC TOUS LES AUDITS COMMANDITES PAR PECRESSE DEPUIS 2016

Depuis 2016, l'exécutif francilien a commandité un très grand nombre d'audits sur des sujets très divers mais particulièrement sur le fonctionnement interne à la Région. Ces mêmes audits n'ont cessé d'être brandis par l'exécutif, sans jamais qu'ils aient été rendus public, pour justifier des choix budgétaires aux conséquences politiques désastreuses comme dans le cas des organismes associés.

En dehors des coûts faramineux qu'ils représentent et que nous souhaiterions connaître, il nous apparait indispensable de mettre en débat, de manière transparente, les conclusions de ces audits lors d'un débat public dans le cadre d'une séance plénière.

Dans la mesure où pas une Commission permanente, ni une séance plénière n'ont lieu sans que ne lui soient soumis la présentation d'une délibération relative au « *Compte rendu sur l'usage par la Preśidente de la délégation pour signer les marchés et leurs avenants en application de l'article L. 4231-8 du CGCT* » faisant état d'un audit nouveau, le groupe Front de gauche souhaite mettre en place un moratoire sur le recours aux audits, en attendant la transmission à l'ensemble des conseillers régionaux.

Telle est la proposition de cet amendement.

Céline MALAISÉ

Amendement N° 190

Région îledeFrance

Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2019

Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

Titre III – Dispositions diverses

Amendement

Un article additionnel ainsi rédigé est ajouté :

« Un jaune budgétaire présentant de façon transversale l'ensemble des aides régionales à destination directe ou indirecte des entreprises, ainsi que les critères, conditions et moyens de contrôle établis par la Région pour ces attributions d'aides sera transmis aux élu-e-s régionaux lors de la présentation du compte administratif 2019 ».

Exposé des motifs

FAIRE TOUTE LA TRANSPARENCE SUR LES AIDES RÉGIONALES AUX ENTREPRISES

L'aide régionale aux entreprises, tout particulièrement aux PME-PMI et aux entreprises de l'ESS, est indispensable au développement et au dynamisme économique des territoires franciliens.
Cette politique de développement économique doit, en tout premier lieu, être profitable aux territoires, à tous leurs habitant.e.s, et aux salarié.e.s.

Elle doit pour cela être mise en œuvre dans des conditions de parfaite transparence pour nos concitoyens, et s'accompagner de critères, de moyens de contrôle et d'évaluation – autant de conditions qui devraient systématiquement présider à toute attribution d'argent public.

Cependant l'exécutif régional a, dans un premier temps, décidé en 2016 d'abandonner en grande partie la conditionnalité de ses aides à destination des territoires franciliens, de leurs populations et de leurs acteurs économiques ou associatifs.
Ceci n'empêche pas l'exécutif d'opérer dans sa politique d'aides un ensemble de choix sélectifs, mais qui manquent fortement de visibilité pour les usagers, pour les porteurs de projets, comme pour les élu.e.s locaux et régionaux.

Depuis 2015, l'exécutif régional a ainsi choisi de réduire continuellement les aides sociales qui auparavant structuraient largement le budget régional.

Il a, parallèlement, décidé de démultiplier ses aides aux entreprises, ceci en dépassant très largement le cadre des dispositifs relevant du budget et des services de développement économique, et en dépassant aussi, par là-même, le cadre des règlements et critères qui subsistent encore pour ces dispositifs.

Sont ainsi attribuées, de façon croissante, et par des délibérations ne présentant aux élu.e.s qu'un nombre extrêmement restreint d'informations, des aides directes ou indirectes à des entreprises dans le secteur du tourisme, dans le secteur de l'action internationale, ou encore de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'opacité quant aux critères de sélection des bénéficiaires, qui sont parfois des PME-PMI, mais aussi de plus en plus souvent de grands groupes ou multinationales figurant au CAC 40, l'opacité quant aux conditions d'instruction des demandes d'aides, l'opacité quant aux usages concrets de ces aides, l'absence de bilans

publics, concernant notamment les emplois réellement créés, la qualité de ces emplois, les bénéfices concrets pour les salariés des entreprises aidées, pour les territoires de notre Région, posent de plus en plus question.

A l'heure où nos concitoyen.ne.s expriment leur immense colère face à l'injustice sociale croissante, réclament avec force une redistribution juste des richesses et des deniers publics, il importe que les politiques publiques soient mises en œuvre, à tous les échelons, dans la plus grande clarté.

A l'échelon national, l'application du CICE, qui s'est chiffrée pour cette année 2018 à 21 milliards d'euros, se traduit essentiellement par un profit accru pour les entreprises, dont certaines ont ainsi pu décupler les dividendes versés à leurs actionnaires. A l'inverse, ni les salariés, ni les chômeurs n'ont perçu les bénéfices de cette mesure. Cette situation s'est encore aggravée en 2019, avec la décision gouvernementale de transformer le CICE en une aide massive aux entreprises de 40 milliards d'euros.

A laquelle s'ajoute depuis plus de dix ans la gabegie de plus de 6 milliards d'euros du Crédit impôt recherche (CIR), qui s'applique là encore dans la plus grande opacité, sans aucun contrôle des entreprises bénéficiaires, comme l'a encore souligné récemment l'émission « Cash investigation » diffusée sur France 2. Il n'est plus possible de poursuivre, au niveau national comme au niveau régional, cette politique aveugle menée au nom de la théorie du « ruissellement ».

Il faut donc, dans l'intérêt de toutes et tous, et en particulier des plus démunis, réévaluer très sérieusement ces politiques. Se donner les moyens de cette réévaluation commence par la transparence.

Tel est l'objectif du jaune budgétaire demandé par cet amendement.

Céline MALAISÉ

Amendement N° 191

Région îledeFrance

Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2020

Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

AMENDEMENT

Titre III – Dispositions diverses

L'annexe 1 à la délibération est ainsi modifiée, les termes « *Brigade mobile d'urgence pour les lyceés* » sont remplacés par « *médiateur·trice·s dans les lycées* »

Exposé des motifs :

CONTRE LES VIOLENCES DANS ET AUTOUR DES LYCEES :

METTRE FIN AU DISPOSITIF NON ENCADRÉ DES BRIGADES REGIONALES DE SECURITE ET LES REMPLACER PAR DES DISPOSITIFS DE PREVENTION-MEDIATION

L'exécutif régional propose de poursuivre le dispositif « brigades régionales de sécurité dans les lycées ». Conçue sans aucune consultation auprès d'experts des violences scolaires, ces brigades Pécresse agissent sans cadre réellement défini alors que d'autres solutions étaient possibles comme celles de renforcer les équipes du rectorat ou de ne pas supprimer les dispositifs de prévention-médiation, qui fut une des premières décisions prises par la droite régionale en 2016.

L'opacité des missions des « brigades de sécurité dans les lycées » s'avère problématique et au-delà du flou induit, l'action de telles brigades peut entraîner des situations potentiellement dangereuses pour les agents eux-mêmes et pour les communautés éducatives. Un bilan détaillé de leurs missions, demandé par de nombreux élus régionaux, n'a toujours pas été présenté.

Du fait de cet absence de cadrage, de sérieux dysfonctionnements sont d'ores et déjà survenus dans l'activité de ces brigades. Il est ainsi fait état de plusieurs véhicules de service endommagés, ainsi que du renvoi d'un agent. Plus grave encore : les représentants du personnel régional ont déclaré au CHST du 18 novembre dernier, avoir appris qu'une personne âgée serait décédée des suites de ses blessures dans un accident de la circulation impliquant une voiture de service conduite par un agent de la Brigade de sécurité. Ces informations sont pour le moins préoccupantes et nécessitent une transparence totale puis des mesures correctives majeures.

Dans ces conditions, il n'apparait donc pas opportun de prolonger un tel dispositif. Ainsi, les moyens prévus pourraient être utilement déployés vers le rétablissement d'une politique de prévention-médiation que l'exécutif régional a totalement abandonnée ces dernières années, mais qui aurait davantage de sens et d'efficacité concernant la sécurité des lycéen·ne·s francilien·ne·s autour et dans les lycées publics.

Céline MALAISÉ

Amendement N° 194

Région îledeFrance

Conseil régional

Groupe Front de Gauche
Groupe Alternative Écologiste et Sociale

CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2019

Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

Titre III – Dispositions diverses

Amendement

Un article additionnel ainsi rédigé est ajouté :

« *Un rapport présentant une évaluation climat à 360° du budget régional sera transmis aux élu.e.s lors de la présentation du compte administratif 2019.* »

Exposé des motifs

UNE ÉVALUATION CLIMAT À 360° DU BUDGET RÉGIONAL POUR RENFORCER LES POLITIQUES CLIMATIQUES EN ILE-DE-FRANCE

Des études permettent aujourd'hui de réaliser une évaluation climat à 360° des budgets publics, ceci à travers l'identification, dans ces budgets, de toutes les mesures, dans tous les domaines d'action, qui influencent à la hausse ou à la baisse les émissions de GES.

Une telle évaluation climat à 360° du budget de la Région Ile-de-France, dans tous les secteurs, permettrait ainsi de mettre celui-ci en cohérence avec les objectifs de neutralité carbone. Il permettrait par là-même d'améliorer efficacement les politiques régionales, et d'effectuer un pas en avant dans la lutte contre le dérèglement climatique.
Tel est l'objet de cet amendement.

Céline MALAISÉ **Ghislaine SENÉE**

Amendement N° 195

Région îledeFrance

Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2020

Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

AMENDEMENT

Titre III – Dispositions diverses

Un article additionnel ainsi rédigé est ajouté :

« La Présidente s'engage à décliner des outils lisibles, accessibles et exploitables des données disponibles sur l'open data de la Région Île-de-France sous forme, entre autre d'une cartographie interactive. »

Exposé des motifs

POUR UN OPEN DATA TRANSPARENT & LISIBLE DES CRITERES D'ATTRIBUTION ET DE LOCALISATION DES AIDES REGIONALES

Si, depuis 2016, la Région Île-de-France dispose d'un open-data doté de données brutes de l'ensemble des politiques publiques menées par notre institution, il reste néanmoins peu ergonomique, peu accessible et difficilement exploitable.

Il devient urgent de permettre réellement aux Francilien·ne·s de disposer d'outils clairs et précis leur permettant de mieux connaître et comprendre les actions menées par la Région ainsi que leur impact territorial.

A la dimension quantitative du traitement des données doit aujourd'hui s'ajouter celle qualitative dans les territoires.

Au même titre que nos concitoyen·ne·s, les élu·e·s régionaux mais aussi locaux doivent pouvoir bénéficier d'une lecture ainsi que d'une cartographie interactive lisible des aides régionales.

De tels outils faciliteront une compréhension fine des dynamiques d'ouverture des données et permettront aux élu·e·s d'exercer pleinement leur mandat et aux citoyens d'apprécier la manière dont sont menées les politiques publiques régionales.

Céline MALAISÉ

Amendement N° 197

Région îledeFrance

Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2019

Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

Titre III – Dispositions diverses

Amendement

Un article additionnel ainsi rédigé est ajouté :

« Les débats budgétaires doivent être éclairés par un rapport présentant un ensemble d'indicateurs globaux permettant de décrire l'état de l'Île-de-France. Outre les indicateurs économiques tels que le PIB, pourront être communiqués l'IDH2 (indicateur de développement humain) territorialisé par commune, l'empreinte écologique à plusieurs échelles ou encore l'indicateur de santé sociale.

Ces indicateurs constituent des outils permettant de visualiser l'évolution de notre territoire, mais aussi d'évaluer les effets et l'impact des politiques publiques mises en œuvre.

Ils pourront être transmis aux conseillères et conseillers régionaux lors de la séance des orientations budgétaires. »

Exposé des motifs

POUR DES INDICATEURS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

L'exécutif régional n'éclaire le débat budgétaire qu'à travers des indicateurs économiques ou des notes accordées à notre collectivité par des agences de notation.

Pour le groupe Front de gauche, si des indicateurs économiques sont incontournables, l'avis des agences de notation ne peut être la seule clé de lecture pour construire un exercice budgétaire ou valider une orientation budgétaire. Cette vision, strictement comptable, est restrictive et ne rend pas compte de la réalité multiple de la vie des Franciliennes et Franciliens. Cela amène à des aberrations d'évaluation des politiques publiques à travers la seule mobilisation de crédits financiers mais sans tenir compte d'une hypothétique amélioration de la qualité de vie, de la qualité de l'air, de l'empreinte écologique…

Pour ces raisons, afin de partir des urgences des Franciliennes et des Franciliens pour bâtir des politiques publiques et afin d'évaluer les effets et les impacts de celles-ci, le groupe Front de gauche propose que d'autres indicateurs tels que l'IDH2 (indicateur de développement humain), l'empreinte écologique et l'indicateur de santé sociale par exemple soient pris en compte.

Ces indicateurs pourront être élaborés de manière participative en lien avec le CESER. Ils permettraient d'évaluer de manière transparente et démocratique les choix et les politiques régionales.

Céline MALAISÉ

Amendement N° 198

Région îledeFrance

Conseil régional

Groupe Front de Gauche
Ensemble, l'Île-de-France
Alternative Écologiste et Sociale

CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2020

Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

AMENDEMENT

Titre III – Dispositions diverses

Un article additionnel ainsi rédigé est ajouté :

« Un jaune budgétaire présentant de manière transversale et exhaustive l'ensemble des actions en lien avec le déménagement du siège de la Région Île-de-France sera transmis aux élu.e.s lors de la présentation du compte administratif 2019 à la mi-année.

Exposé des motifs

UN JAUNE BUDGETAIRE SUR LE DEMENAGEMENT DU SIEGE DE LA REGION

Alors que l'exécutif actuel a voulu faire du déménagement du siège régional à Saint-Ouen (93) un symbole fort de sa politique, les informations officielles communiquées aux conseiller·ère·s régionaux·ales restent extrêmement rares et peu transparentes.

A cette opacité s'est ajoutée un manque flagrant de concertation des élu·e·s et des personnels.

A cela s'ajoute aujourd'hui le renoncement à l'option d'achat de l'immeuble Influence 2 à Saint-Ouen afin d'encaisser au plus vite de « *sous forme de cash* » d'à peine plus de 20M€, répondant ainsi à des intérêts financiers purement court-termistes

Il devient donc urgent que toute la transparence soit faite sur ce dossier au moyen, parmi d'autres, d'un jaune budgétaire.

Céline MALAISÉ **Maxime des GAYETS** **Ghislaine SENÉE**

Maxime des GAYETS
Conseiller régional
Président du Groupe

Amendement N° 470

Région îledeFrance

Conseil régional
[Groupe Alternative Écologiste et Sociale]

CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2019

Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

Titre III – dispositions diverses

Texte de l'amendement :

Un nouvel article est ajouté, rédigé comme suit :
Mandate la présidente pour intervenir dans les négociations européennes afin de réorienter l'objectif du Fonds européen agricole pour le développement rural pour qu'il soit un levier de transformation agricole vers une agriculture paysanne agroécologique.

Exposé des motifs :

MOBILISER LES FEADER POUR CHANGER D'AGRICULTURE

La politique agricole régionale est en partie déterminée par la stratégie européenne de développement agricole et rural. Elle co-finance avec le FEADER de nombreux projets agricoles, y compris des mesures agro-environnementales et climatiques. Afin d'offrir aux Franciliennes et Franciliens des emplois à divers niveau de qualification et non délocalisables, afin d'offrir aux Franciliennes et Franciliens une alimentation de bonne qualité et à prix acceptable, afin de permettre un retour du vivant en Île-de-France, afin de diminuer la consommation d'énergie fossile, il est nécessaire d'engager une véritable transformation agricole.

Cette transformation ne pourra se faire qu'avec le soutien des fonds européens. C'est pourquoi **le groupe Alternative Écologiste et Sociale demande à la présidente d'agir au niveau européen pour réorienter les aides agricoles.**

:

Radical, Citoyen, Démocrate,
Centristes Le rassemblement

Céline MALAISÉ
Front de Gauche – Parti Communiste
Français et République & Socialisme